

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU
COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Rapport de présentation (Conseil Municipal du 24 juin 2025)

Préambule :

Le compte administratif termine le cycle budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

Il représente en effet le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux sections :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer de opérations nouvelles d'équipement.

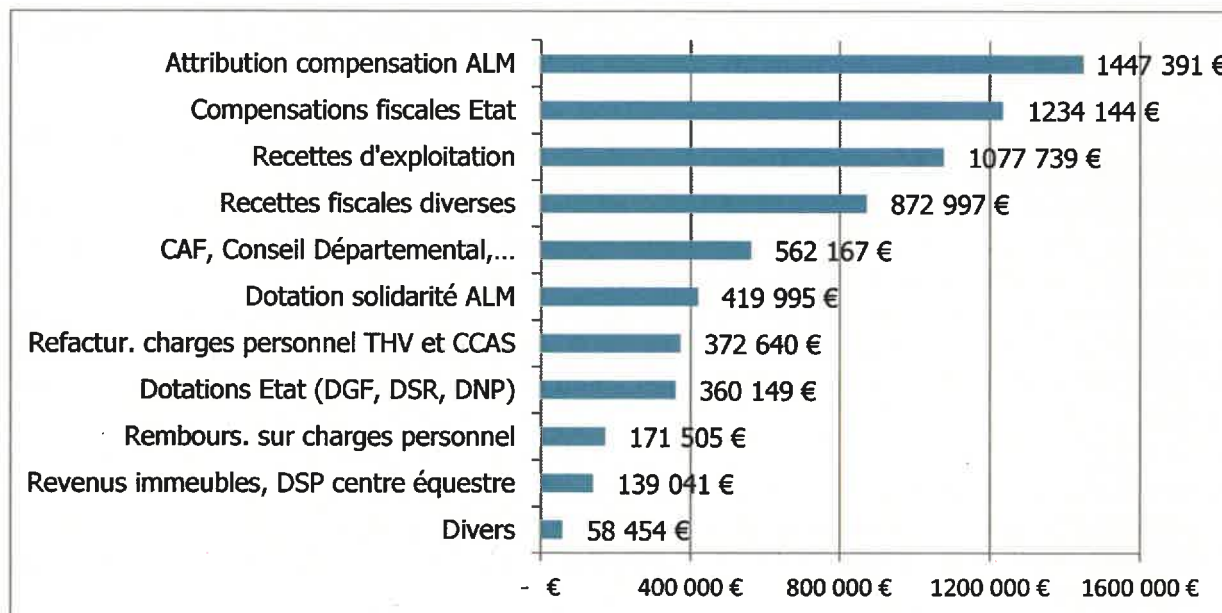
Pour la commune Saint-Barthélemy-d'Anjou, le vote du compte administratif 2024 intervenant postérieurement au vote du budget primitif, les résultats de l'année 2024 n'ont pas été intégrés dans le budget primitif 2025. Ils le seront par le biais du présent budget supplémentaire.

A noter : les chiffres présentés ci-après sont parfois retraités pour avoir une comparaison objective des différents comptes administratifs (notion de périmètres comparables). Exemple de retraitements opérés : neutralisation éléments exceptionnels, neutralisation des surcoûts COVID sur les années 2020 et 2021 (fournitures et charges de personnel), transferts de postes à postes (suppression taxe d'habitation, exonération 50 % taxe foncière entreprises industrielles),...

1/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE

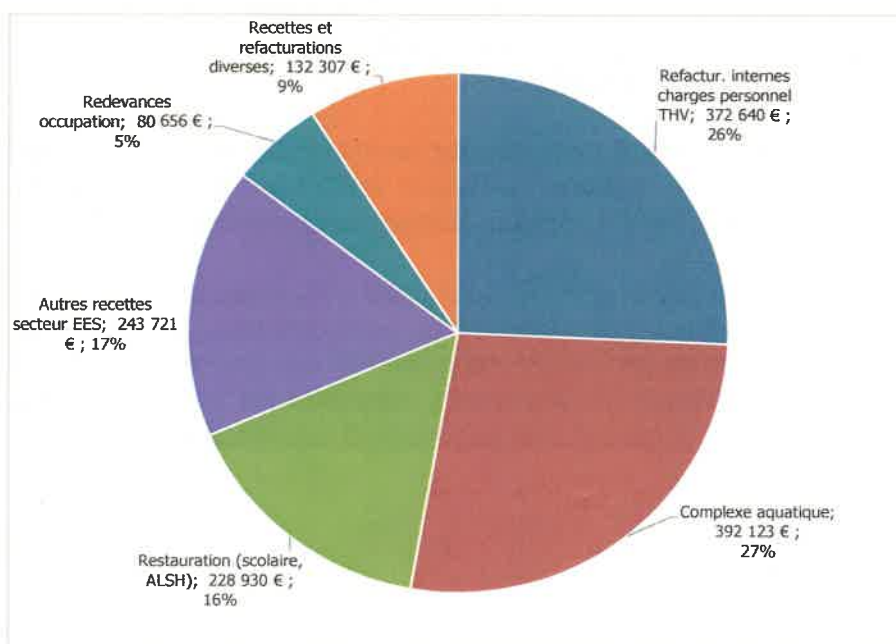
A / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent globalement à 13 656 709 € dont 6 940 487 € (50 %) pour les impôts locaux. Les autres recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



1°) Produits des services et refacturations diverses

Ces recettes représentent 1 450 377 € sur 2024. Elles se décomposent comme suit :



A périmètre identique, les produits des services affichent une très légère progression de 81 924 € (+ 8 %) par rapport à l'exercice 2023.

Recettes d'exploitation	Moy 2016/2023 (hors 2020) (et hors 2020/2021 piscine/alsh)	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024		Éléments notables sur évolution 2023/2024
Complexe aquatique	368 505 €	345 811 €	392 123 €	46 312 €	13%	Hausse exclusiv. liée augment. tarifs location lignes d'eau communes ext.
Restauration (scolaire, ALSH)	189 790 €	223 367 €	228 930 €	5 563 €	2%	Effet revalorisation tarifs, fréquentation
Accueil de loisirs	92 951 €	118 231 €	122 945 €	4 714 €	4%	
Etudes et TAP	79 455 €	85 459 €	92 853 €	7 394 €	9%	Revaloris. tarifs et effet décalage facturation TAP
Multi-accueil	29 294 €	23 480 €	27 923 €	4 443 €	19%	Recettes fluctuantes : taux horaire fixé par CAF (notion de taux d'effort)
Concessions funéraires	14 195 €	15 800 €	23 789 €	7 989 €	51%	
Redevances occup. (Numéricable, orange)	72 784 €	81 950 €	80 656 €	- 1 294 €	-2%	Effet double indexation sur 2023 (années 2022 et 2023)
Recettes et refacturations diverses	64 906 €	101 715 €	108 518 €	6 803 €	7%	Hausse : vente de bois et régularisation fourrière 2022 Baisse = recettes ventes espaces pub dans magazine
	911 880 €	995 813 €	1 077 737 €	81 924 €	8%	

Refacturations charges de personnel	Moy 2016/2023 (hors 2020)	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024		Éléments notables sur évolution 2023/2024
Budget THV	317 879 €	371 658 €	372 640 €	982 €	0%	

La refacturation de 65 000 € au CCAS dans le cadre de la convention cadre mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 apparaît également dans ce poste en 2023. Cette convention étant budgétairement neutre (majoration recettes de fonctionnement et majoration subvention en dépense), elle a été neutralisée pour l'analyse comparative avec les années antérieures à 2019 (analyse rétrospective figurant dans les prochaines pages).

2°) Les recettes fiscales

A périmètre identique, ce poste affiche une progression de 452 751 € (+ 4,33 %) comparativement à l'année 2023, progression venant principalement d'une augmentation des valeurs locatives.

Concernant la fiscalité directe locale, depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation puis la nouvelle exonération de 50 % de la taxe foncière sur les entreprises industrielles modifient la structure budgétaire par un double jeu de transfert entre les recettes fiscales et les dotations d'Etat :

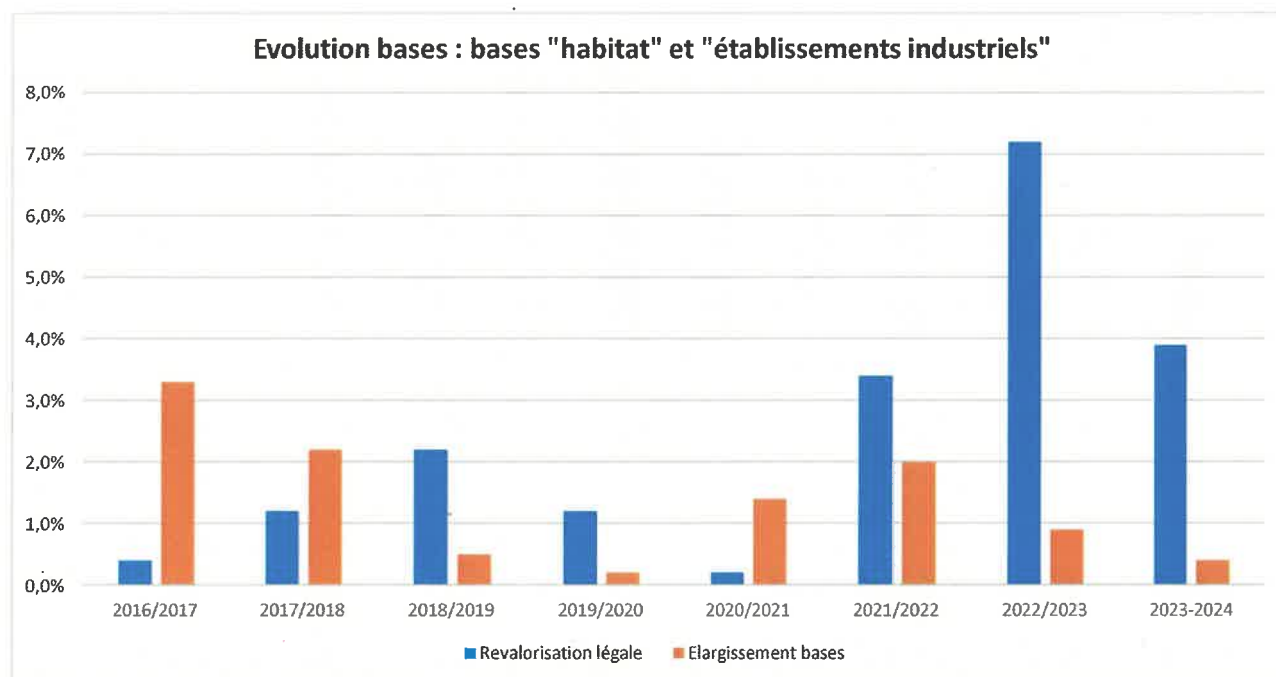
Précisions : impact réforme fiscalité locale sur structure budgétaire				
Décision Etat	Conséquences	Mesures correctives	Incidences budgétaires	
			Diminution chapitres	Majorations chapitres
Suppression taxe habitation	Suppression recettes taxe habitation	Recettes taxe foncière majorées mais corrélées à la baisse par un coefficient correcteur	Fiscalité (chap. 73)	Fiscalité (chap. 73)
	Suppression compensation Etat		Dotations (chap. 74)	Fiscalité (chap. 73)
Exonér. 50 % taxe foncière entreprises industrielles	Diminution recettes taxes foncières	Compensation Etat	Fiscalité (chap. 73)	Dotations (chap. 74)

A l'appui de ces éléments, un retraitement doit être opéré pour analyser l'évolution réelle de la fiscalité :

	2019	2020		2021	2022	2023	2024
Fiscalité directe :							
Taxe habitation : suppression TH à partir 2021	2 160 132 €	2 209 151 €		58 647 €	38 886 €	81 365 €	67 906 €
Foncier bâti	4 305 276 €	4 393 398 €		7 366 023 €	7 766 373 €	8 216 378 €	8 481 086 €
Foncier non bâti	49 361 €	48 821 €		47 918 €	50 239 €	53 742 €	55 407 €
Allocations compensatrices :							
Taxe habitation	141 477 €	154 049 €					
Foncier bâti (hors établis. Industriels)	7 794 €	7 807 €		9 951 €	15 952 €	17 403 €	19 080 €
Foncier bâti (établis. Industriels)				1 017 319 €	1 082 278 €	1 158 453 €	1 210 859 €
Foncier non bâti	-4 165 €	4 150 €		4 136 €	4 130 €	4 109 €	4 061 €
Reversement fiscalité :							
Etat : coefficient correcteur suite suppres. TH				-1 452 622 €	-1 534 825 €	-1 626 093 €	-1 680 881 €
ALM : formule calcul dotation solidarité					-22 302 €	-66 760 €	-106 760 €
	6 668 205 €	6 817 376 €		7 051 372 €	7 400 731 €	7 838 597 €	8 050 758 €
Evolution annuelle		149 171 €		233 996 €	349 359 €	437 866 €	212 161 €
		2,2%		3,4%	5,0%	5,9%	2,7%

Compte tenu de la stabilité des taux depuis 2009, la dynamique des recettes provient essentiellement de la dynamique des bases et notamment des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties.

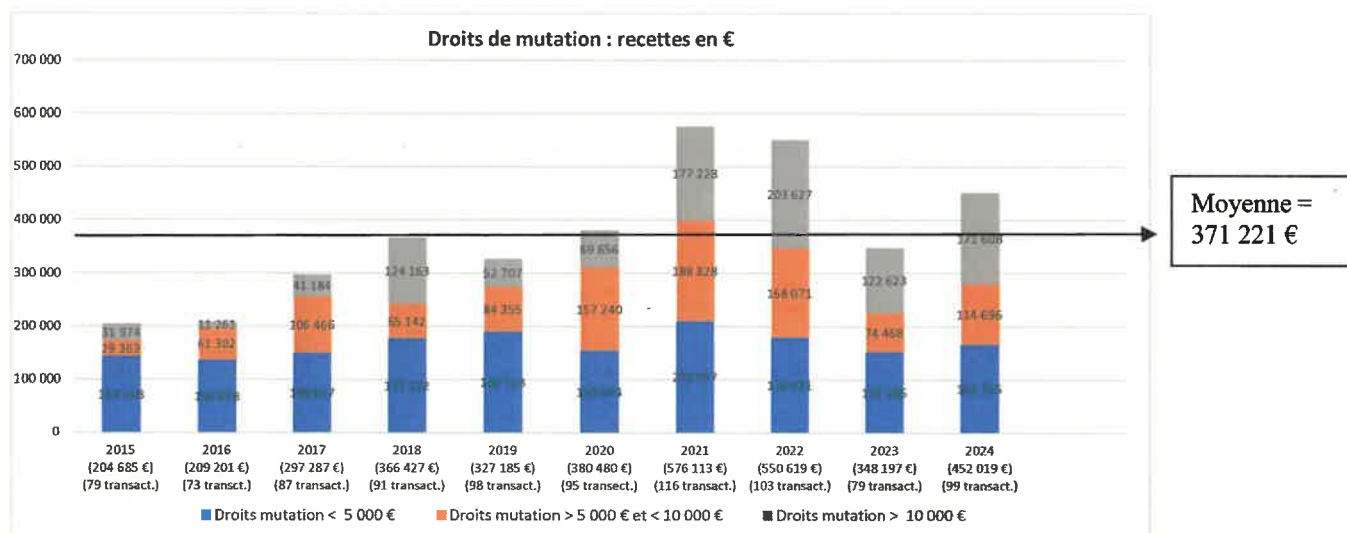
Le graphique ci-dessous analyse uniquement les bases « habitat » et « établissements industriels » car les bases de la catégorie « locaux à usage professionnel et commercial » (5 630 459 € sur l'année 2024) sont décorrélées de l'indexation sur la revalorisation légale. En effet, lesdites bases font l'objet d'une mise à jour permanente en fonction des déclarations de loyers des propriétaires.



En complément des impôts locaux, il existe d'autres recettes fiscales :

	Moy 2016/ 2023	Produits		Evolutions 2023/ 2024		Éléments notables
		2023	2024			
Dotation solidarité communautaire	489 374 €	433 240 €	419 995 €	- 13 245 €	-3%	Effet pacte fiscal et financier : réfaction 33 % nouvelles recettes fiscalité profession.
Fonds péréquation (FPIC)	139 763 €	141 771 €	140 759 €	- 1 012 €	-1%	
Taxe emplac. publicitaires	107 092 €	94 047 €	190 639 €	96 592 €	103%	Régul. Année 2023 et campagne recensement
Droits mutation	381 939 €	348 197 €	452 019 €	103 822 €	30%	Reprise à la hausse / Double effet : volume et prix transactions immobilières
Taxes pylônes électriques	69 934 €	78 400 €	86 072 €	7 672 €	10%	Revaloris. annuelle
Taxes terrains constructibles	13 978 €			- €	NS	Recette aléatoire
Droits de place	3 217 €	3 339 €	3 507 €	168 €	5%	
	1 205 296 €	1 098 994 €	1 292 991 €	193 997 €	18%	
Attribution compensation : ALM	1 309 111 €	1 447 391 €	1 447 391 €	- €	0%	
	2 514 407 €	2 546 385 €	2 740 382 €	193 997 €	8%	

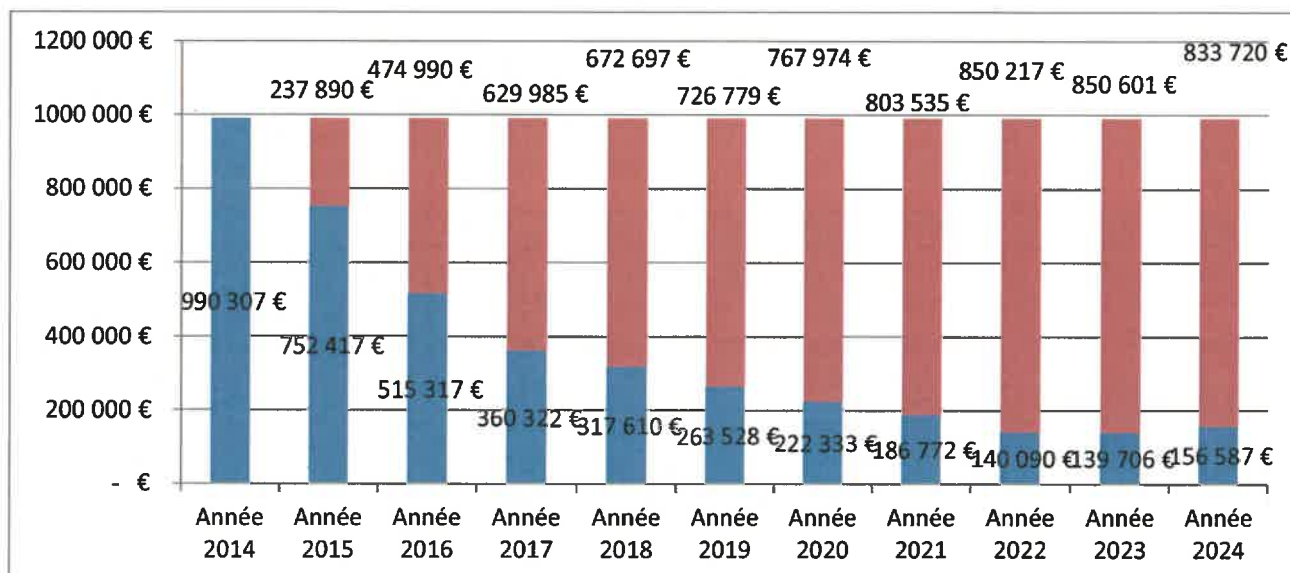
A noter : après 2 années exceptionnelles (2021 et 2022) puis une année de baisse (2023), les droits de mutations retrouvent un très bon niveau de recettes sur 2024.



3°) Les dotations et subventions diverses

La baisse des dotations, engagée depuis 2014, a lourdement impacté ce poste à la baisse.

L'évolution de la Dotation Globale de fonctionnement en est la parfaite illustration :



Le cumul des pertes constatées depuis l'année 2014 représentent 6 848 388 € soit presque 700 000 € par an.

En baisse depuis 10 ans, la DGF affiche une légère progression entre 2023 et 2024 : + 16 881 €.

	Moy 2016/2023	Produits		Evolutions 2023/2024		Éléments notables
		2023	2024			
Dotation globale fonct.	268 210 €	139 706 €	156 587 €	16 881 €	12,1%	Reprise hausse après 10 ans de baisse continue
Dotation solidarité rurale	119 557 €	149 005 €	168 883 €	19 878 €	13,3%	Hausse toujours dynamique
Dotation nationale péréquation		2 593 €	34 679 €	32 086 €	NS	2023 = 1 ^{ière} année perception
Aides diverses Etat	63 577 €	87 618 €	94 260 €	6 642 €	7,6%	
Participations divers organismes : CAF,...	489 158 €	528 043 €	526 362 €	- 1 681 €	-0,3%	Partenariat CAF toujours soutenu grâce politique enfance/jeunesse
Compens. Etat sur exonér. fiscales (taxes foncières)	1 104 578 €	1 179 966 €	1 234 144 €	54 178 €	4,6%	Depuis 2021 : nouvelle compens Etat suite dégrèv. 50 % TF entreprises industrielles
	2 045 080 €	2 086 931 €	2 214 914 €	127 984 €	6,1%	

4°) Produits divers de gestion courante

Il s'agit principalement des revenus provenant du parc locatif communal. Ce poste évolue comme suit :

	Moy 2016/2023	Produits		Evolutions 2023/ 2024		Explications
		2023	2024			
Revenus des immeubles	129 468 €	109 871 €	113 940 €	4 069 €	4%	
Redevance DSP centre équestre	12 202 €	12 723 €	13 248 €	525 €	4%	
Produits divers gestion	NS	469 €	11 800 €	11 331 €	NS	Indemnité Points Apports Volontaires versée par ALM : cpta chap 70 s/2023
		123 063 €	138 988 €	15 925 €	13%	

5°) Atténuations de charges

Poste aléatoire par nature évoluant comme suit :

Moy 2016/2023	2023	2024	Progression 2023/2024		Explications
244 939 €	181 029 €	171 505 €	- 9 524 €	-5%	Poste aléatoire

Ces remboursements correspondent à des arrêts maladie, à des décharges syndicales ou à des dispositions légales (supplément familial).

Pour rappel, les seuls risques couverts par l'assurance statutaire sont la maladie professionnelle et les accidents du travail. Ces pathologies entraînent souvent des procédures lourdes générant des régularisations à postériori.

6°) Produits exceptionnels

Cessions :	Terrain 331 m2 secteur Cordelles	30 000 €
	Terrain 6921 m2 secteur Buffetterie	10 000 €
	3 véhicules hors service	450 €
Rembours. assurances :	Pollution hydrocarbures Parc Europe	18 063 €
	Sinistres véhicules	4 746 €
	Vol matériel complexe Cressonnière	1 679 €
Rembours. divers :	Dégât des eaux complexe Gemmetrie	722 €
	Eau par ALM : surfacturation points d'arrosage	8 062 €
	Prestation entretien vêtements travail : erreur facturation	1 377 €
Régularisations et recettes diverses		626 €
		75 723 €

VUE ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

RECETTES (montant en K €) (périmètre comparable)										
Chapitres comptables	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024		Tx crois. annuel moyen 2019/2024	Evolution période 2019/2024
70 Produits services, recettes diverses										
<i>Recettes des services et refacturations diverses (THV, CCAS, ALM,...)</i>	1 394	1 068	1 198	1 281	1 351	1 450	99	7,3%	0,8%	4,0%
73 Impôts et taxes										
<i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>	9 113	9 246	9 682	10 222	10 438	10 892	454	4,3%	3,6%	19,5%
74 Dotations, subventions, participations										
<i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	965	905	829	885	929	1 004	75	8,1%	0,8%	4,0%
75 Autres produits divers gestion courant										
<i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	171	139	166	168	140	139	-1	-0,7%	-4,1%	-18,7%
013 Atténuations de charges										
<i>Remb. arrêts maladie, décharges syndicales</i>	262	281	169	449	181	172	-9	-5,0%	-8,1%	-34,4%
Recettes fonction. (périmètre comparable)	11 905	11 639	12 044	13 005	13 039	13 657	618	4,7%	2,78%	14,7%

L'inflation constatée sur la période s'élève à 15,30 %.

Le poste « impôts et taxes », principal poste de recettes (80 %), progresse plus que l'inflation grâce à la dynamique immobilière et économique (droits de mutation et nouvelles constructions notamment).

Les « produits des services et recettes diverses » progressent peu sur la période du fait de la suppression à compter du 1^{er} janvier 2022, du remboursement par ALM d'une partie des salaires des agents en charge de la voirie (- 150 000 €).

Enfin, dernier poste significatif, le poste « dotations, subventions, participations » affiche une évolution nettement inférieure à l'inflation s'expliquant principalement par la baisse des dotations d'Etat.

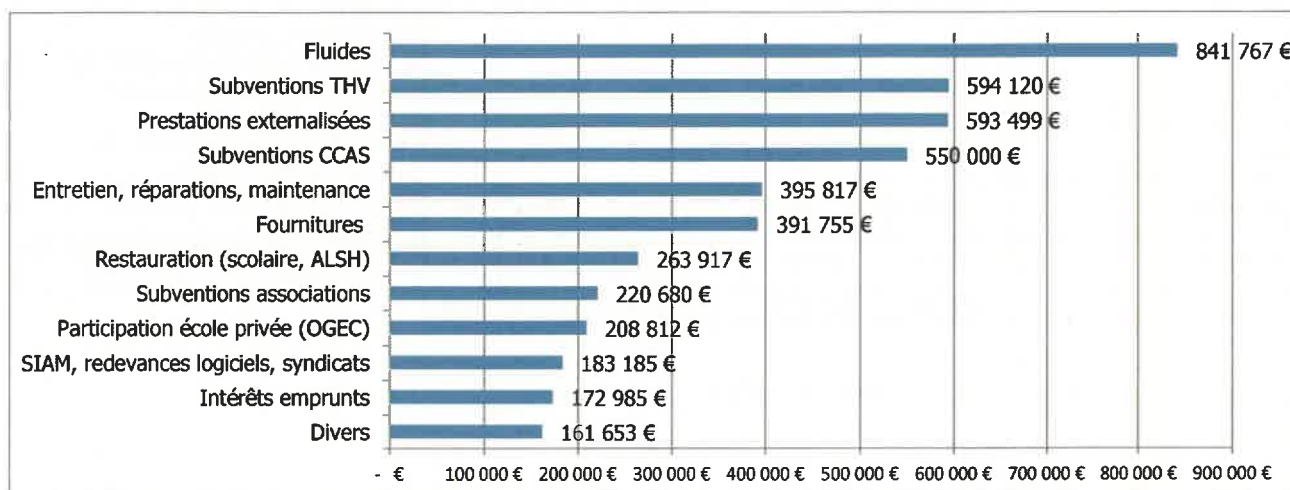
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement :

RECETTES			
Chapitres comptables	BUDGET 2024	CA 2024	% réals.
70 Produits services, recettes diverses			
<i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, CCAS, ALM,...</i>	1 336 000 €	1 376 144 €	103%
73 Impôts et taxes			
<i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>	9 636 000 €	9 680 870 €	100%
74 Dotations, subventions, participations			
<i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	2 170 000 €	2 214 914 €	102%
75 Autres produits divers gestion courante			
<i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	132 935 €	303 911 €	229%
013 Atténuations de charges			
<i>Remb. arrêts maladie, décharges syndicales,...</i>	150 000 €	171 505 €	114%
76 Produits financiers		52 €	NS
Recettes réelles fonctionnement (hors excep.)	13 424 935 €	13 747 396 €	102%

Précisions : la colonne « budget 2024 » correspond au cumul budget primitif 2024 + budget supplémentaire 2024 + décisions modificatives 2024.

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

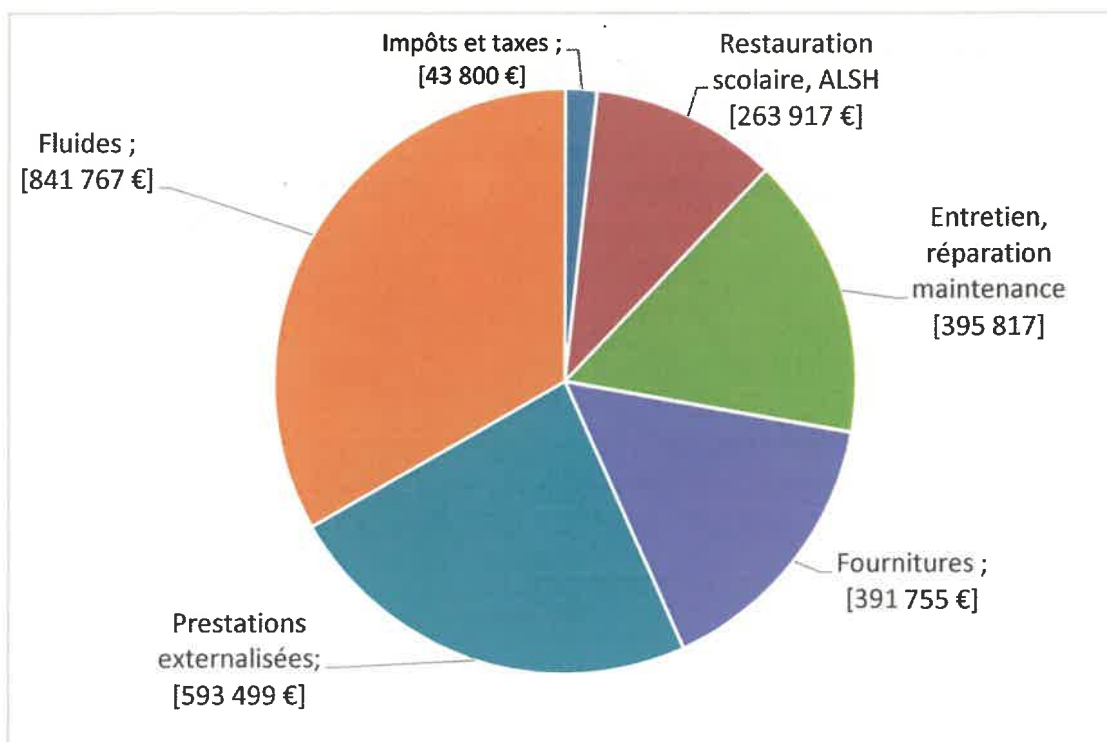
Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 (montant retraité en neutralisant notamment les éléments exceptionnels) s'élèvent globalement à 11 594 569 € dont 7 016 379 € (60 %) pour les charges de personnel. Les autres dépenses réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



Les dépenses de fonctionnement comportent les 5 rubriques principales suivantes :

1°) Les charges à caractère général

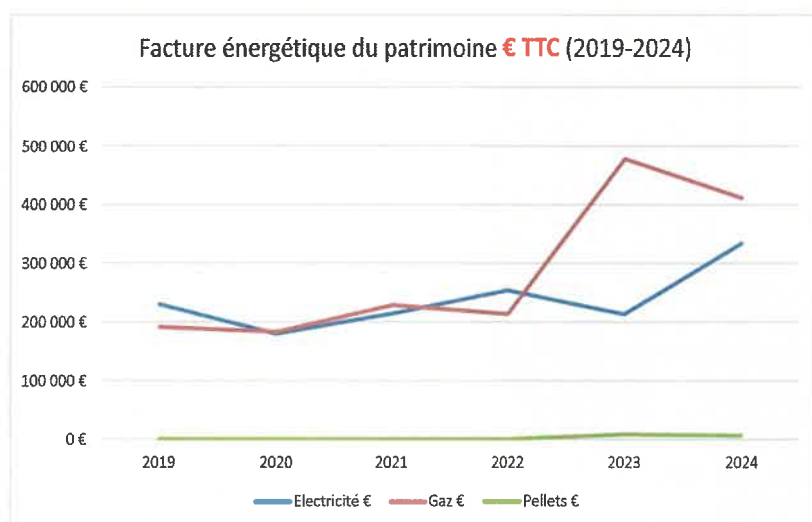
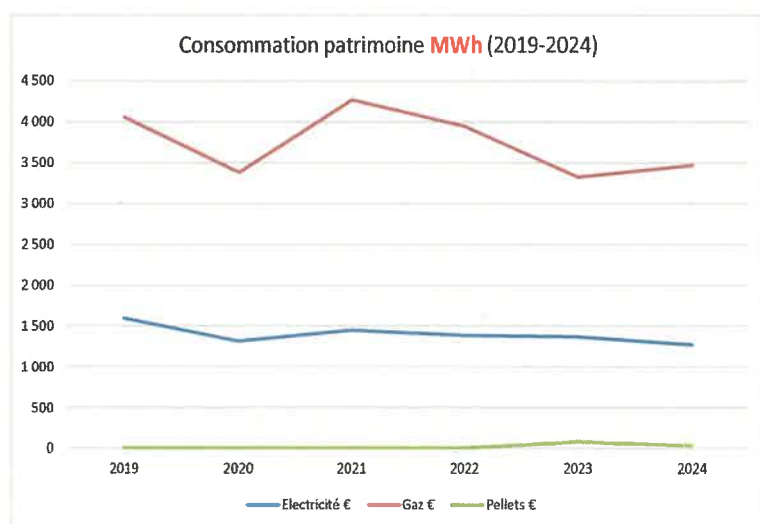
Elles représentent 2 530 555 € au CA 2024 (montant retraité) et se décomposent comme suit :



Les charges à caractère général augmentent de 197 495 € (+ 8,46 %) par rapport à l'exercice 2023.

Plusieurs postes justifient cette évolution :

Fluides	Moy 2016/2023 (hors 2020)	CA 2023	CA 2024	Evolutions 2023/2024		Éléments notables
Electricité	230 937 €	220 491 €	315 612 €	95 121 €	43,1%	Baisse consommation contrebalancée par hausse tarifs et notamment + 55 % compteurs < kVa et + 78 % 8 sites "haute valeur environnementale"
Gaz	254 163 €	489 224 €	419 932 €	- 69 292 €	-14,2%	Baisse globale mais évolution différenciée : baisse tarifs s/2024 - hausse conso > 2023 (+ 4 %) = effet rigueur hiver
Eau	71 076 €	56 796 €	67 461 €	10 665 €	18,8%	Période 04 à 12/2024 = provision car facturation ALM non établie.
Combustible	3 157 €	5 376 €	2 973 €	- 2 403 €	NS	Bois école maternelle J. Ferry : variation = effet stock
Carburants	36 219 €	39 457 €	35 789 €	- 3 668 €	-9,3%	Baisse prix moyen gasoil et GNR (Gazole Non Routier) s/2024 et effet stock sur GNR
	595 552 €	811 344 €	841 767 €	30 423 €	3,7%	



Les montants en € figurant sur ledit graphique sont différents des montants mandatés sur 2024 car le présent graphique correspond à des relevés en base « année civile » (base SIEM) alors que le compte administratif retranscrit les factures payées dans l'année (décalage périodicité).

Fournitures, entretien, prestations diverses	Moy 2016/2023 (hors 2020)	CA 2023	CA 2024	Evolutions 2023/2024		Éléments notables (postes aléatoires)
Fournitures	393 368 €	410 887 €	391 755 €	- 19 132 €	-4,7%	Hausse : entretien véhicules Baisse : économie achats produits entretien (nouveau marché), fournitures pour entretien bâtiments (poste aléatoire)
Entretien, réparations, maintenance	296 242 €	300 798 €	395 817 €	95 019 €	31,6%	Hausse liée nouveaux marchés : contrat maintenance (chauffage, air, clim, ECS) et prestation désherbage rues Hausse liée arbitrage fonct/invest : réparation toiture (Gemmetrie : dojo) et atelier, transfert chaudière école JF vers Planète enfants Hausse liée sinistres : dégâts eaux complexe Cressonnière et véhicules
Prestations diverses externalisées	548 774 €	547 995 €	634 131 €	86 136 €	15,7%	Hausse : poste assurances, volume/coût traitement déchets dépôts sauvages, entretien éléments hauts complexes, formations agents / excep 2024 = dépenses liées trav école Elém Jules Ferry Baisses : Télécom, affranchis., cotisations, prestations TAP, internalisation et réduction vidéos
Restauration (scolaire, ALSH)	218 314 €	239 089 €	263 917 €	24 828 €	10,4%	Cumul effet prix et effectifs
	1 456 697 €	1 498 769 €	1 685 620 €	186 851 €	12,5%	

	Moy 2016/2023 (hors 2020)	CA 2023	CA 2023	Evolutions 2023/2024		Éléments notables
Impôts et taxes	62 421 €	41 875 €	43 799 €	1 924 €	4,6%	

2°) Les charges de personnel

Charges de personnel brutes après neutralisation effet COVID 2020 et 2021								
Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
5 734 000 €	5 796 000 €	5 911 000 €	5 945 000 €	6 013 000 €	6 130 000 €	6 486 000 €	6 827 483 €	7 016 379 €
Augmentation entre 2023 et 2024								188 896 €
								2,77%
Augmentation entre 2016 et 2024								1 282 379 €
								22,4%
Taux de croissance annuel moyen 2016/2024								2,56%

On notera que les effets COVID sur ce poste ont été neutralisés en 2020 et 2021: renforts COVID nécessaires dans certains secteurs (complexe aquatique, entretien dans les écoles, remplacement agents vulnérables) ;

PRINCIPAUX FACTEURS JUSTIFIANT LA HAUSSE CONSTATEE ENTRE 2023 ET 2024

Evolutions réglementaires :

SMIC :

Augmentation de 2,19 % au 1er mai 2023 (effet année pleine sur 2024)

Augmentation de 1,13 % à compter du 1er janvier 2024

Augmentation de 2 % à compter du 1er novembre 2024

POINT D'INDICE :

Augmentation de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023 (effet année pleine sur 2024)

Attribution de 9 points d'indice supplémentaire pour les bas salaires à compter du 1er juillet 2023 (effet année pleine)

Attribution de 5 point d'indice supplémentaire à tous les agents : 1er janvier 2024

Cotisations CNRACL (principale caisse retraite)

Augmentation 1 point à compter du 1er janvier 2024

Evolutions sur décision de la collectivité :

Augmentation régime indemnitaire à compter du 1er mai 2024

Rajout 1 ATSEM par classe de maternelle

3°) Les charges de gestion courante

Ce poste affiche une très légère progression de - 1,70 % (- 30 293 € comparée à l'année 2022), évolution s'expliquant par des évolutions différenciées (à la hausse ou à la baisse) et notamment :

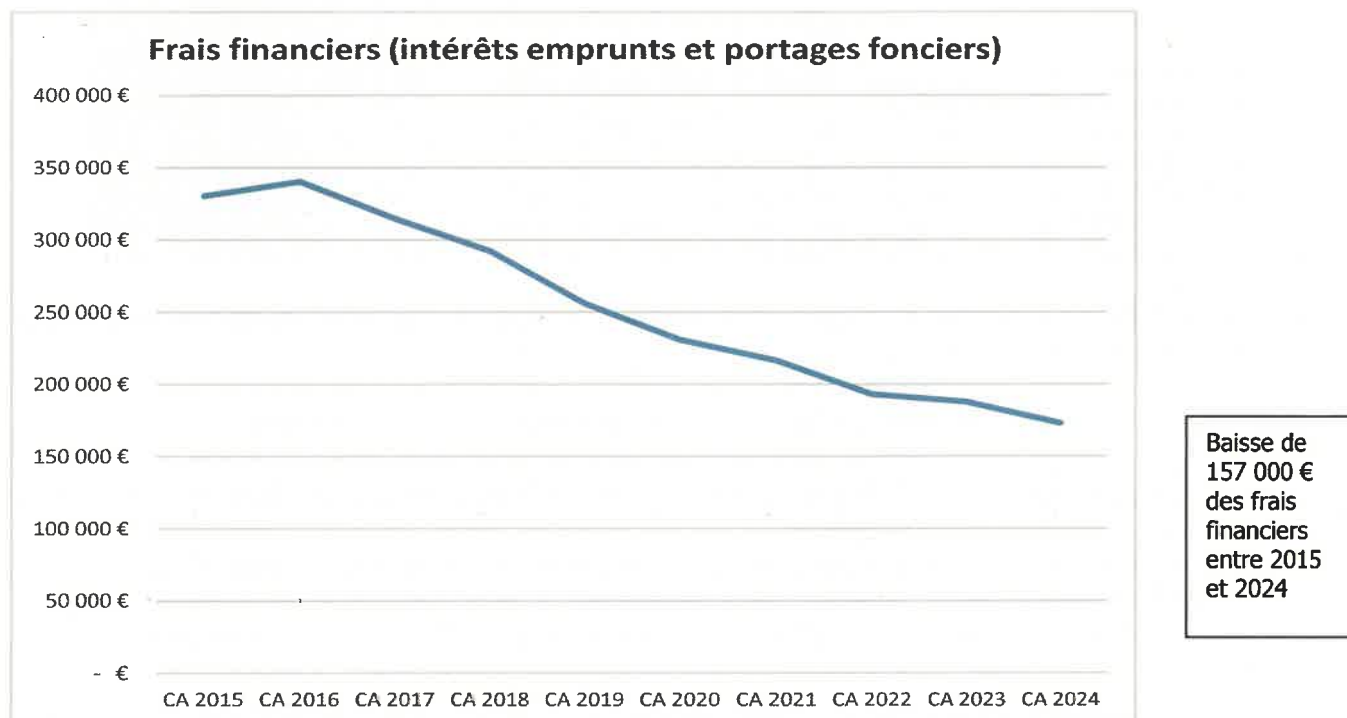
	Dépenses		Evolutions		Eléments notables justifiant évolutions
	2023	2024			
Subvention THV	594 120 €	594 120 €		0%	
CCAS	522 000 €	550 000 €	28 000 €	5%	Revalorisation subvention équilibre
Subventions aux associations	218 822 €	220 679 €	1 857 €	1%	Subv. fonct. classiques stables
					Baisse : activité "toboggan" relais PE reprise par prestataire, diverses sub excep s/2023 (programme Alimen'terre-UNIS CITES, carte scolaire-AURA, projet Jard'In-ZUR)
					Hausse : subvention PIGEON VOLE, Comice agricole (à St-Barth s/2024)
OGE	185 643 €	208 812 €	23 169 €	12%	Coût global à la hausse : effet 1 ATSEM/classe et effet hausse fluides / Faible progression des effectifs école privée
Contributions SIAM	103 840 €	114 182 €	10 342 €	10%	Effet critères répartition : 45 % fixe, 45 % nbre hab. et 10 % nbre élèves
Redevances logiciels	37 282 €	54 258 €	16 976 €	46%	Poursuite transfert invest vers fonct
Syndicat e-collectivité : parapheur électronique, dématérialisation,...	207 €	5 344 €	5 137 €	NS	Précision 2023 : récupération première année payée d'avance
Contributions diverses	8 978 €	10 101 €	1 123 €	13%	
Charges exceptionnelles		3 909 €	3 909 €	NS	Effet nomenclature comptable M57 : antér. cpta chapitre charges excep
Indemnités élus et charges liées	114 802 €	117 154 €	2 352 €	2%	
	1 785 694 €	1 878 559 €	92 865 €	5,2%	

Comme évoqué précédemment, la convention cadre signée avec le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2019 est budgétairement neutre et ses effets financiers (+ 65 000 € sur la ligne « subvention ») ont donc été neutralisés.

4°) Les frais financiers

L'endettement global de la commune au 31/12/2024 s'établit à 3 907 077 €.

Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014.



	CA 2023	CA 2024	Evolution		
Intérêts des emprunts	180 264 €	165 941 €	- 14 323 €	-8%	Effet désendettement
Frais portages fonciers	7 323 €	7 044 €	- 279 €	-4%	
	187 587 €	172 985 €	- 14 602 €	-8%	

5°) Les dépenses exceptionnelles

Au titre de l'année 2024, ce poste se décompose comme suit :

Annulations facturation taxe publicité	9 558 €
Remboursements Centre aquatique	3 244 €
Remboursements ALSH et école sport	282 €
Franchises sur sinistres et divers	748 €
	13 832 €

VUE ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

DEPENSES (montant en K €) (périmètre comparable)										
Chapitres comptables	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024		Tx crois. annuel moyen 2019/2024	Evolution période 2019/2024
Charges à caractère général										
011 <i>Dépenses fournitures, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>	1 549	1 364	1 445	1 541	1 522	1 689	167	11,0%	1,8%	9,0%
011 Fluides	594	449	502	595	811	842	31	3,8%	7,2%	41,8%
012 Charges de personnel	5 945	6 013	6 130	6 487	6 827	7 016	189	2,8%	3,4%	18,0%
Autres charges de gestion courante										
65 <i>Subventions associations, THV, CCAS, OGE, indemnités élus,...</i>	1 762	1 763	1 789	1 816	1 786	1 875	89	5,0%	1,3%	6,4%
66 Charges financières										
<i>Intérêts des emprunts</i>	256	231	215	193	188	172	-16	-8,5%	-7,6%	-32,8%
Dépenses fonct. (périmètre comparable)	10 106	9 820	10 081	10 632	11 134	11 594	460	4,1%	2,8%	14,7%

Alors que l'inflation constatée de 2019 à 2024 s'élève à + 15,30 %, les dépenses de fonctionnement affichent une progression de 14,70 %.

Deux postes (68 % des dépenses de l'année 2024) progressent plus que l'inflation :

- les fluides suite à de nouveaux marchés publics se traduisant par de fortes augmentations liées au contexte géopolitique.
- Les charges de personnel pour 3 raisons principales : les dispositions légales (augmentation SMIC, évolution point, réforme grilles indiciaires,...), la double action de la collectivité pour faire évoluer le régime indemnitaire et ajuster les ressources au besoin des services.

Deux postes (31 % des dépenses de l'année 2024) sont maîtrisés sur la période : les « charges à caractère général » et les « subventions ou charges diverses ». La ville a maintenu son soutien au secteur culturel (THV) et à l'ensemble du tissu associatif et bonifié la subvention du CCAS à hauteur de 28 000 € (+ 5 %).

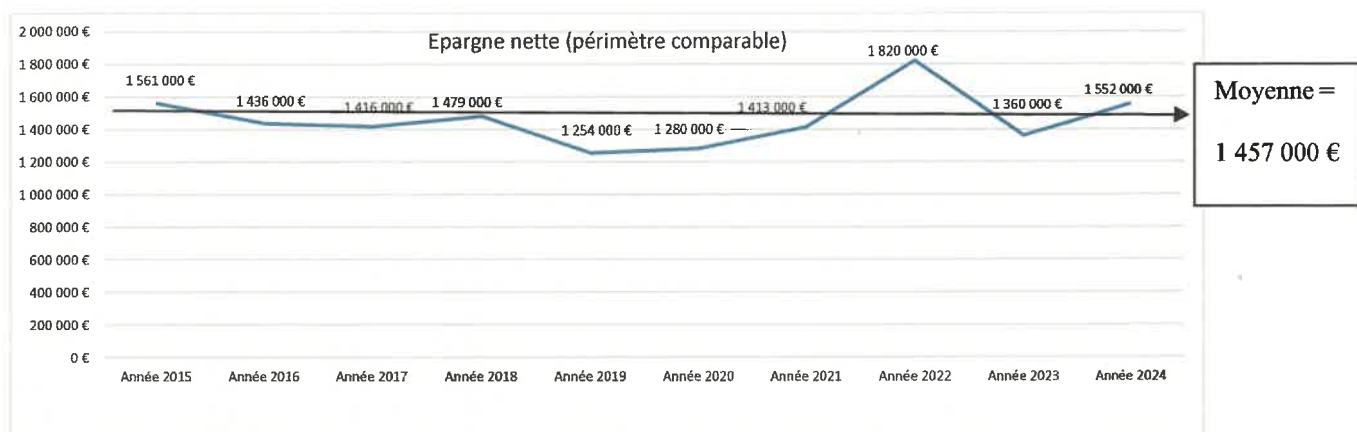
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement :

DEPENSES			
Chapitres comptables	BUDGET 2024	CA 2024	% réals.
Charges à caractère général			
011 <i>Dépenses fournitures, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i> (hors fluides)	1 913 300 €	1 729 422 €	90%
<i>Fluides</i>	939 700 €	841 767 €	90%
012 Charges de personnel	7 233 000 €	7 016 379 €	97%
Autres charges de gestion courante			
65 <i>Subventions associations, THV, CCAS, OGE, indemnités élus,...</i>	1 955 200 €	1 943 559 €	99%
66 Charges financières			
<i>Intérêts des emprunts</i>	192 000 €	172 985 €	90%
014 Atténuations de produits			
<i>Dégrèvements fiscalité jeunes agriculteurs</i>	500 €		0%
Dépenses réelles fonctionnement (hors excep.)	12 233 700 €	11 704 112 €	96%

Le point sur l'épargne (périmètre comparable donc éléments exceptionnels neutralisés)

Epargne nette (disponible pour investir) = épargne de gestion moins annuité de la dette.

Graphique présenté en réaffectant à l'année 2022 l'attribution de compensation « voirie » versée sur 2023 = 221 013 €



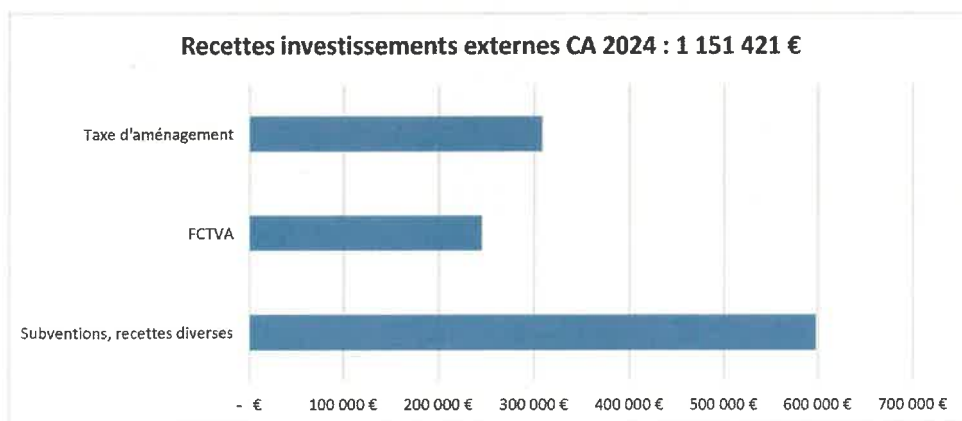
Sur cette période 2015/2024, les contraintes budgétaires se sont accrues : baisse des dotations, reprise de l'inflation, hausse exponentielle des fluides, gestion COVID, inflation normative,...

Malgré ces contraintes, grâce à la maîtrise des charges et grâce à l'effet du désendettement, on constate que la collectivité a préservé un bon niveau d'épargne nette.

On notera également que la baisse de l'épargne entre 2022 et 2023 s'explique par deux postes exceptionnellement élevés sur 2022 : les droits de mutations (- 202 000 € entre 2022 et 2023) et les remboursements versés par l'assurance statutaire (- 267 000 € entre 2022 et 2023).

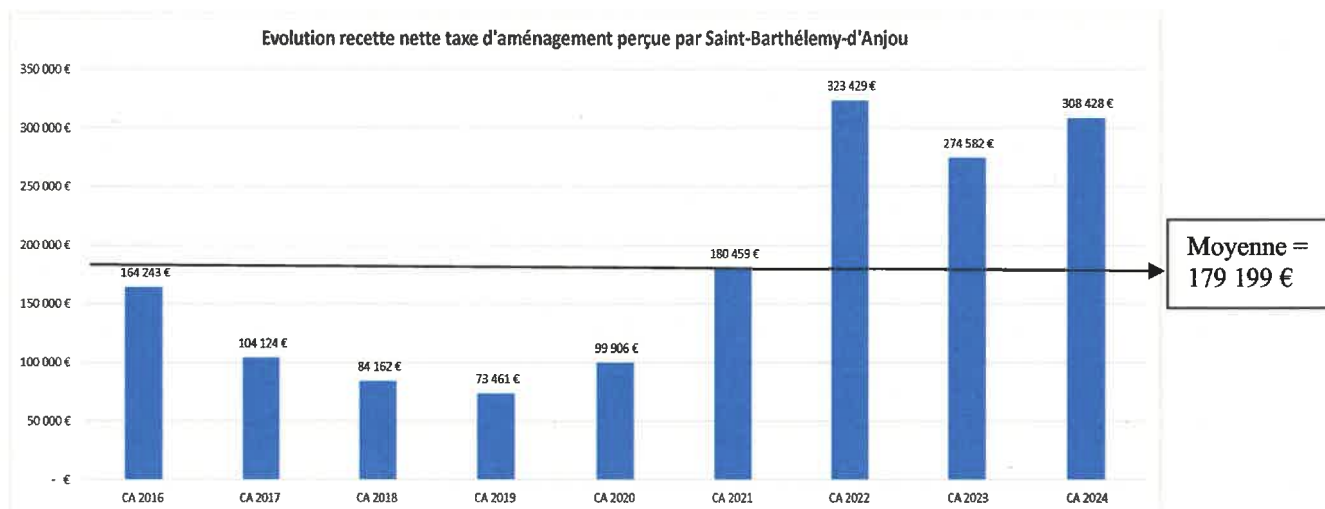
C/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2024, les recettes propres (hors autofinancement) de la section d'investissement (1 151 421 €) se décomposent comme suit :



Subventions perçues en 2024 :	
ETAT (fonds vert) : école élémentaire Jules Ferry	313 578,00 €
REGION : école maternelle Jules Ferry	33 900,00 €
ETAT : école maternelle Jules Ferry	5 278,00 €
ETAT : parc de l'Europe	140 000,00 €
ETAT : divers sites travaux accessibilité	99 034,00 €
SIEMML : travaux éclairage	5 968,00 €
	597 758,00 €

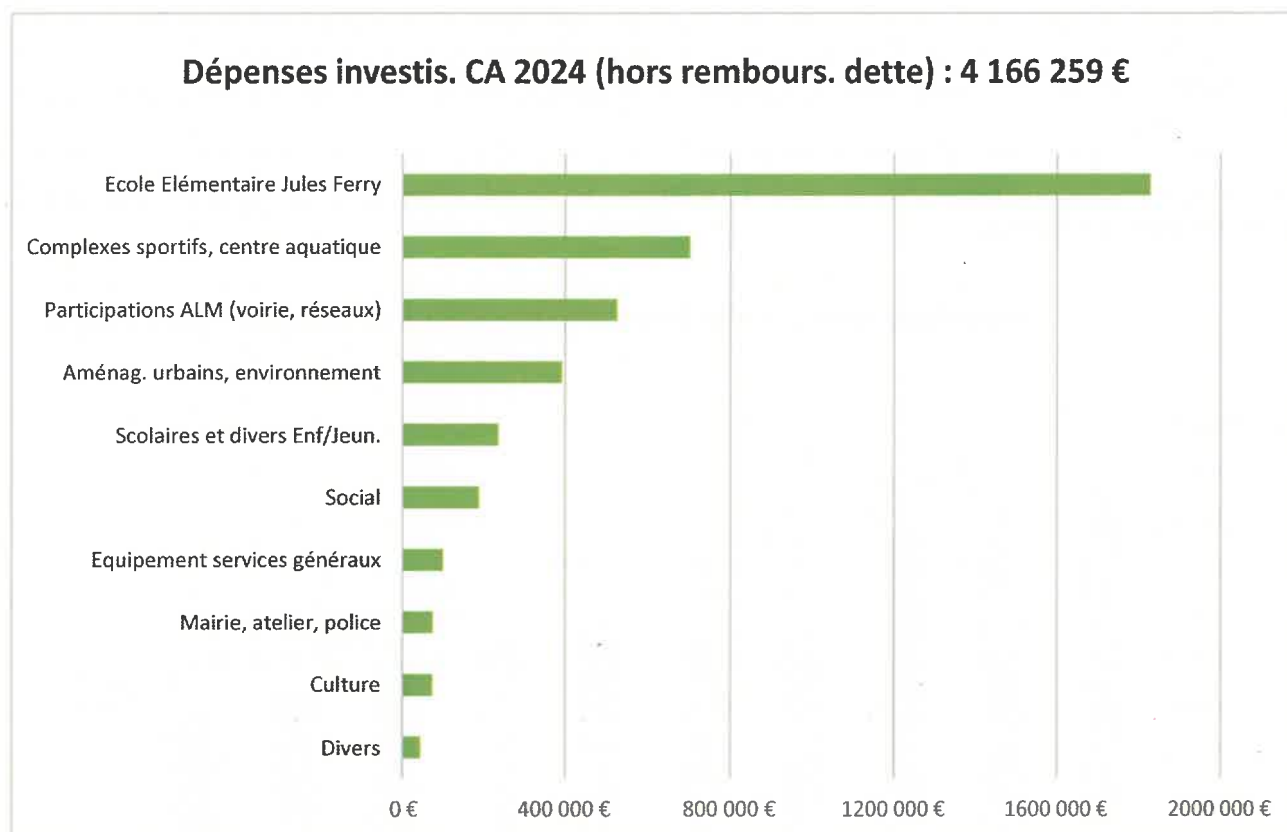
Sur les 3 dernières années, la réalisation de nouvelles constructions se traduit par une évolution significative de la taxe d'aménagement.



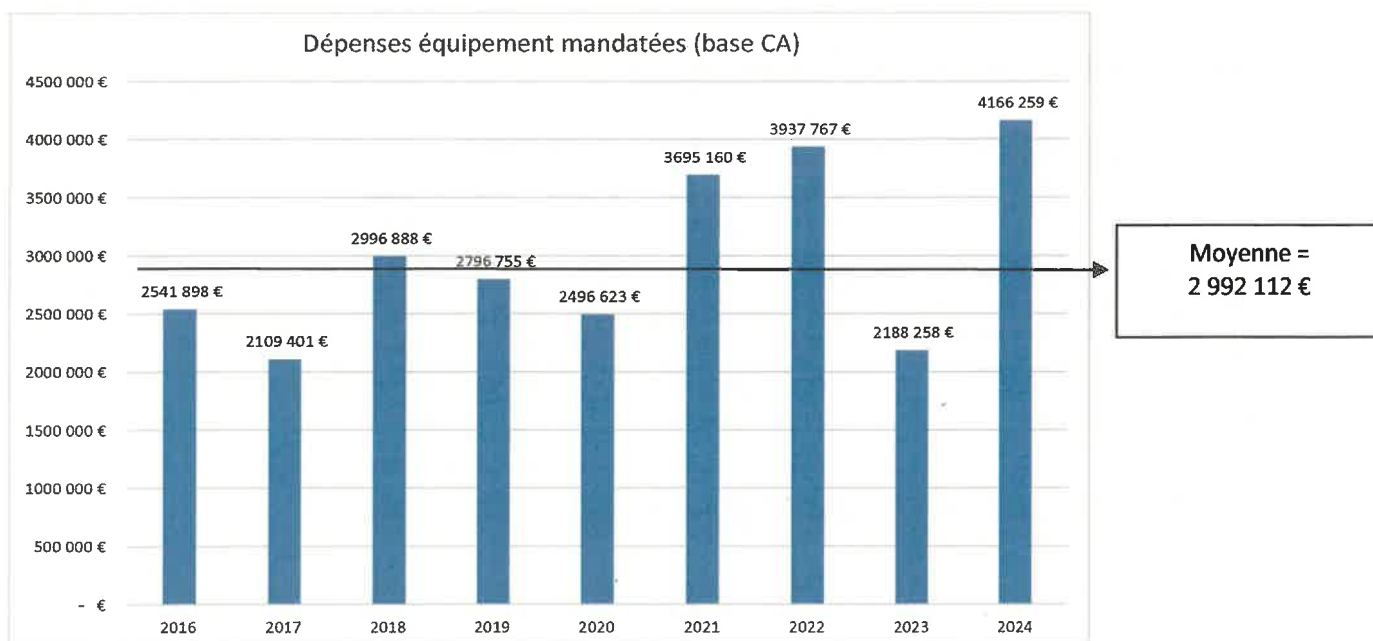
Pour financer, d'une part, les investissements mandatés sur l'année 2024, et, d'autre part, les restes à réaliser (engagements juridiques), ces recettes propres sont complétées par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT : RECETTES						
Chap.	Libellé	Budget 2024 : primitif + DM	Titrés	Recettes engagées	Total titrés + engagés	
10	Dotations et fonds divers : taxe d'aménagement, FCTVA	573 000	553 662		553 662	97%
13	Subventions d'investissement	2 448 001	597 759	1 845 000	2 442 759	100%
16	Emprunts et dettes assimilées	564 320			0	0%
21/23	Avances sur marchés				0	NS
	Recettes réelles investissement	3 585 321	1 151 421	1 845 000	2 996 421	84%

Les opérations d'équipement sur 2024 (dépenses réelles investissement payées hors emprunt et éléments exceptionnels) représentent 4 166 259 € :



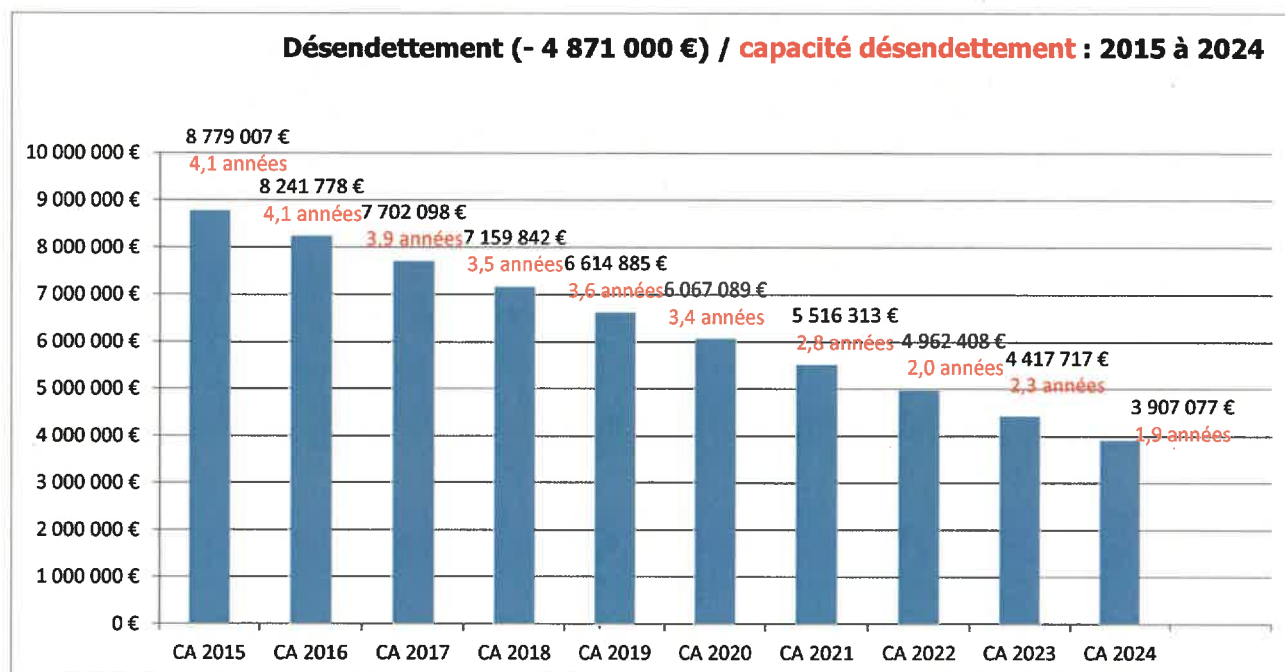
L'année 2024 affiche le niveau d'investissement mandaté le plus important depuis 9 ans.



L'endettement global de la commune au 31/12/2024 s'établit à 3 907 077 €.
Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014.

Même si la dette par habitant est toujours communément utilisée en matière de ratios, elle n'est pas significative puisqu'elle ne tient pas compte de la propension d'une commune à rembourser. En matière d'endettement, le calcul de la capacité de désendettement constitue un ratio beaucoup plus significatif (sommes en rouge dans le graphique ci-après). Niveau d'alerte (zone dangereuse) = 11/12 années.

Par l'effet du désendettement et de la bonne tenue du niveau d'épargne, ce ratio est très bas à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

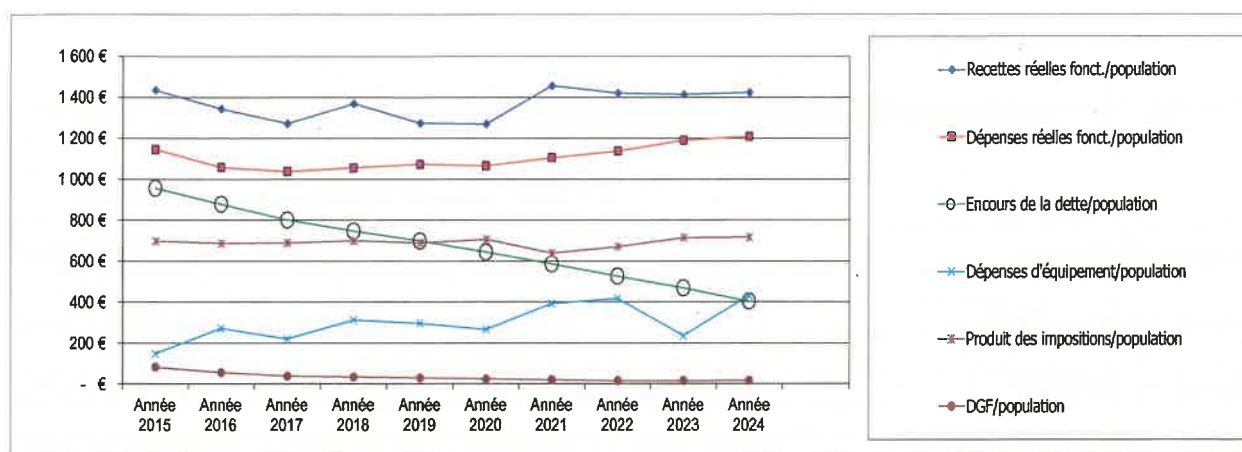


Le taux de réalisation des dépenses d'investissement :

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT : DEPENSES						
Chap.	Libellé	Budget 2024 : primitif + DM	Dépenses payées	Dépenses engagées	Total paiements + engagements	
16	Emprunts et dettes assimilées	514 000	511 291		511 291	99%
20	Immobilisations incorporelles	816 984	273 404	468 711	742 114	91%
204	Subventions d'équipement versées : fonds concours ALM,...	694 513	550 270	139 596	689 866	99%
21	Immobilisations corporelles	5 178 101	3 230 987	1 085 079	4 316 066	83%
23	Immobilisations en cours	70 000	39 600		39 600	57%
27	Autres immobilis. financières : participation ZAC Reux/Cordelles	317 000	72 000	244 426	316 426	100%
Dépenses réelles investissement		7 590 599	4 677 551	1 937 812	6 615 363	87%

Les dépenses engagées au 31/12/2024 (engagements juridiques sur 2024 : marchés ou bons de commandes signés) correspondent notamment aux travaux énergétiques à l'école élémentaire Jules Ferry, aux travaux pour la Rue Belle de Malicorne, aux études pour le projet de l'éco-complexe de la Cressonnière, aux participations financières à verser à ALM (voirie), au déploiement de la vidéo-protection, à la participation financière pour la ZAC Reux-Cordelles, à l'acquisition d'une centrale de déshumidification au complexe aquatique, aux travaux de skatepark,...

D/ Les ratios (chiffres en €/habitant)



	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Population référence	9 179	9 391	9 611	9 595	9 493	9 433	9 436	9 438	9 433	9 689

A noter que la baisse des impositions constatée en 2021 résulte de la mise en place par l'Etat d'une exonération de 50 % sur la taxe foncière des entreprises industrielles. La compensation mise en place à titre de compensation n'apparaît pas dans les ratios ci-dessus.

E/ Excédent net dégagé en 2024 pour le budget principal de la Ville :

	CA 2024
Recettes de fonctionnement	13 820 908,27 €
Dépenses de fonctionnement	- 12 269 639,36 €
Résultat de l'année 2024	1 551 268,91 €
Excédent 2023 reporté sur 2024	1 706 064,81 €
Excédent fonctionnement 2024 global	3 257 333,72 €

Besoin pour financer les investissements	- 1 958 712,84 €
---	-------------------------

Excédent net disponible à reporter sur budget 2025	1 298 620,88 €
---	-----------------------

Cet excédent se décompose en deux parties :

- L'excédent lié à des opérations d'investissement budgétées sur 2024, non réalisées sur 2024, non engagées sur 2024 et ré-inscrites au BP 2025 à savoir 329 000 € (dont notamment la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ex BAM, le déploiement de la Gestion Technique des Bâtiments, les travaux à l'Annexe (VPR), l'infrastructure pour la téléphonie,...).
- L'excédent réellement dégagé par l'exécution budgétaire 2024 à savoir 969 620 € soit 4,12 % du budget global 2024 (fonctionnement et investissement voté en 2024).

II / COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE THV

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	CA 2023	CA 2024	Evolution	
Dépenses artistiques	359 568 €	303 234 €	- 56 334 €	-16%
Dépenses de production	78 470 €	57 690 €	- 20 780 €	-26%
Dépenses techniques	18 344 €	15 250 €	- 3 094 €	-17%
Dépenses de communication	34 975 €	28 435 €	- 6 540 €	-19%
Dépenses de fonctionnement	29 264 €	37 657 €	8 393 €	29%
Charges de personnel	451 810 €	466 584 €	14 774 €	3%
Amortissement matériel	20 576 €	22 250 €	1 674 €	8%
TOTAL DEPENSES	993 007 €	931 100 €	- 61 907 €	-6%
<i>Festival Zone de turbulence :</i>		79 780 €	79 780 €	NS
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT CA 2024 :	993 007 €	1 010 880 €	17 873 €	2%

La programmation du THV est adaptée en conséquence selon les années avec ou sans festival « zone de turbulence ». L'année 2024 étant une année sans festival, la programmation classique est moins importante.

Comme exposée en amont sur la rubrique « charges de personnel » pour la ville, les augmentations réglementaires ont été significatives sur l'année 2024. Malgré ces augmentations subies, le poste « charges de personnel » du THV est maîtrisé (+ 3 %).

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			CA 2023	CA 2024	Evolution	
Recettes propres			93 950 €	99 111 €	5 161 €	5%
	Diffusion	Recettes billetterie, stages, bar	82 396 €	83 773 €	1 377 €	2%
	Education Artistique Culturelle	Participations structures	1 500 €	3 254 €	1 754 €	117%
	Locations	Locations	10 054 €	12 084 €	2 030 €	20%
Subventions publiques			775 125 €	743 400 €	-31 725 €	-4%
	Fonction.	Ville	581 900 €	581 900 €	- €	0%
	Diffusion	REGION	33 250 €	31 500 €	- 1 750 €	-5%
		DRAC	50 000 €	50 000 €	- €	0%
		Conseil Départemental (hors PJP)	28 000 €	22 000 €	- 6 000 €	-21%
	Production	DRAC : Mieux Produire Mieux Diffuser	31 975 €	18 700 €	- 13 275 €	-42%
	Partenariat	DRAC	25 000 €	15 000 €	- 10 000 €	-40%
	Jeune Public	Conseil Départemental	15 000 €	13 000 €	- 2 000 €	-13%
	Education Artistique Culturelle	DRAC	10 000 €	11 300 €	1 300 €	13%
Autres aides			55 866 €	72 549 €	16 683 €	30%
	Diffusion	ONDA / OARA / AVIS DE TOURNEE	32 643 €	27 644 €	- 4 999 €	-15%
	Production	ONDA		25 000 €	25 000 €	NS
	Partenariat Jeune Public	Participations partenaires	23 223 €	19 905 €	- 3 318 €	-14%
Exceptionnel			52 €	2 438 €	2 386 €	NS
Festival Zone de Turbulences : dont DRAC = 30 000 €				46 479 €	46 479 €	NS
Excédent antérieur reporté			140 302 €	72 288 €	-68 014 €	NS
TOTAL RECETTES			1 065 295 €	1 036 265 €	-29 030 €	-3%

Excédent net dégagé en 2024 par le budget annexe du THV :

	CA 2024
Recettes de fonctionnement	963 977,36 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 010 881,96 €
Résultat de l'année 2024	- 46 904,60 €
Excédent 2023 reporté sur 2024	72 288,35 €
Excédent fonctionnement 2024 global	25 383,75 €

Excédent financement investissement	15 464,42 €
--	--------------------

Excédent net disponible à reporter sur budget 2025	40 848,17 €
---	--------------------

On constate que l'excédent de fonctionnement est passé de 72 288 € au 31/12/2023 à 25 383 € au 31/12/2024. La baisse constatée s'explique en partie par le festival Zone de Turbulence. Le financement du festival est en effet assuré sur 2 années. L'année sans festival permet en effet de reconstituer des réserves en vue du financement du futur festival. L'année 2023 dégagait donc un excédent significatif utilisé en partie pour financer le festival en 2024.

La baisse constatée de l'excédent provient également d'un effet inflation très significatif pour le THV (achats spectacles et fluides notamment). Des mesures correctives sont intégrées dans le budget 2025 (programmation culturelle moins coûteuse).

III - COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUMES

Les dépenses réalisées en 2024 pour ce lotissement se décomposent comme suit :

DEPENSES : CA 2024	
Modification règlement, division parcelle	4 272 €
Missions voirie et aménagements paysagers espaces publics	14 389 €
	18 661 €

RECETTES : CA 2024	
Remboursement notaire sur frais d'actes	2 687 €
	2 687 €

Les dernières ventes de lots ont été réalisées en 2023 sur ce lotissement.

Au 31/12/2024, ce budget affiche un excédent de 965 499 € qui sera utilisé pour réaliser les travaux de finition de voirie. A l'issue de ces travaux, un bilan définitif pourra être réalisé.

IV – PRECISIONS SUR LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA COTATION ENVIRONNEMENTALE DES INVESTISSEMENTS MANDATES EN 2024 :

Deux textes de références précisent les modalités de la cotation environnementale qui devient obligatoire pour les comptes administratifs à compter de l'année 2024 :

- Article 191 de la Loi de Finances 2024 votée le 29 décembre 2023
- Décret du 16 juillet 2024

Les 6 axes retenus pour la cotation environnementale :

Axe 1 : Atténuation du changement climatique

Axe correspondant aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe correspondant aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (chaleur, froid, sécheresse, incendie, tempêtes,...) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

Axe 3 : Gestion des ressources en eau

Fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.

Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

Correspond à des mesures permettant la transition circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisation des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques.

Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe correspondant à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. Pressions pesant sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes.

Un calendrier progressif de déploiement a été voté pour ces 6 axes :

	CA 2024	CA 2025 et 2026	CA 2027
Axes	Axe 1 : atténuation changement climatique	Axe 1 : atténuation changement climatique	Tous les axes (sous réserve disponibilité ressources méthodologiques)
		Axes 6 : biodiversité	

Un calendrier progressif de déploiement a également été voté en fonction des comptes de la nomenclature M57 :

Comptes	Tous les comptes sauf logiciels, subventions équip, bâtiments administratifs-sportifs- culturels, cimetière, réseaux divers, matériels et équipements.	Tous les comptes	Tous les comptes
----------------	---	------------------	------------------

Concernant les comptes, dans la mesure où il n'y a pas de contraintes méthodologiques, la ville de St-Barthélemy-d'Anjou procédera à la cotation de 100 % des comptes dès l'année 2024.